

**Conditions de participation**

**Tournoi International d’Azur**

**Affiliation** :

* Tous les participants doivent être licenciés à une fédération de gymnastique (FFG ou FIG ou autre)

**Assurances**:

* Les gymnastes doivent avoir leurs engins, être licencié(e), être à jour de leur assurance.
	+ Pour les clubs européens : prévoir votre carte européenne d’assurée social.
	+ Pour les clubs non européens, s’assurer d’avoir une assurance couvrant sur cette évènement.
* L’organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de maladie, de rapatriement, etc.
* Tou(te)s les participant(e)s sont responsables de prendre leurs propres dispositions afin de disposer de la couverture d’assurance valable nécessaire contre la maladie, les accidents et le rapatriement pour tous les membres de leur délégation.

**Musiques**:

* Les musiques doivent être envoyées au format de fichier MP3 avant le 15 juin.
* Les fichiers MP3 doivent être nommé ainsi : NOM\_PRENOM\_ENGIN\_CATEGORIE.mp3

**Palmarès**:

* Disqualification en cas d’absence lors de la remise des prix.

**Repas des juges**:

* Le SPCOC GR offre le repas aux juges pendant la compétition.

**Droit d’enregistrement :**

* Les clubs participants doivent avoir réglé le montant des engagements de leurs gymnastes et de leurs équipes.

**Ventes durant la compétition**:

* Possibilité de vendre et d’acheter ou d’échanger des justaucorps pendant la durée du Tournoi.
* Un stand Photo vendra des photos de la compétition pendant et après la compétition.
* Des Vidéos pourront etre utiliser par l’organisateur lors de promotion futures, etre publiées pendant et après la compétition.